

Règlement du Jeu « Les Aventuriers des Cadeaux Perdus »

1. Objectif du Jeu

- Chaque visiteur peut aller chercher un « passeport des aventuriers » à son arrivée au stand des élus, comprenant une liste des stands participants. L'objectif est de visiter un maximum de stands pour retrouver et collecter les « cadeaux perdus » sous forme d'autocollants de chaque exposant.

2. Participation

- Le jeu est ouvert à tous les visiteurs de l'événement.
- Chaque visiteur ne peut participer qu'une seule fois.
- Le jeu se tiendra lors du marché de Noël qui aura lieu au parc de la Bourdette à Seysses le 8 décembre 2024 de 12h à 19h.

3. Collecte des Cadeaux Perdus

- Pour chaque stand visité, le visiteur reçoit un autocollant unique représentant un « cadeau perdu » à apposer dans son passeport.
- Les autocollants sont fournis par le service communication et doivent être apposés dans les cases prévues à cet effet sur le passeport.

4. Conditions de Participation au Tirage au Sort

- Pour participer au tirage au sort, le passeport doit être complété avec un minimum de 20 autocollants.
- Une fois le passeport complété, le visiteur doit le déposer dans l'urne prévue à cet effet sur le stand des élus avant 16h45.

5. Tirage au Sort

- Un tirage au sort unique aura lieu à 17h au niveau du stand des élus.
- Le gagnant recevra une carte cadeau Cultura d'une valeur de 30 €.
- Le gagnant sera annoncé au stand des élus. Si le gagnant n'est pas présent lors de l'annonce, il sera contacté par téléphone ou email.

6. Conditions Générales

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier les règles du jeu en cas de besoin.
- La participation au jeu implique l'acceptation de l'ensemble des règles.

